

**CHAMPIONNAT DU MONDE JEUNE  
BUENOS AIRES (ARG) – 02-08/10/2017**

***ARC CLASSIQUE CADET/JUNIOR***

**MODE DE SELECTION**

Le nombre de places pour le Championnat du Monde de la jeunesse est de 3 tireurs maximum pour chaque catégorie (junior et cadet, homme et femme).

**EPREUVES DE SELECTION**

Deux épreuves de sélection seront organisées, une en juillet et une autre en septembre. Ces deux épreuves de sélection seront ouvertes aux archers de la vie sportive sélectionnés au championnat de France de tir FITA, licenciés à la FFTA en 2017 et de nationalité française.

Pour être sélectionnable, chaque archer devra être :

- en possession d'un passeport valide jusqu'au 30 octobre 2017, et pour les archers mineurs, d'une autorisation de sortie du territoire valide,
- à jour de son suivi médical réglementaire 2017, pour les archers inscrits sur liste ministérielle.

**1<sup>ère</sup> épreuve de sélection**

La première épreuve de sélection s'appuie sur le tir de qualification du championnat de France individuel jeune de tir FITA qui se déroulera le 28-29 juillet 2017 à Vichy.

**Seuls les 12 premiers garçons et les 8 premières filles des catégories cadets et juniors du classement du tir de qualification peuvent participer à la 2<sup>ème</sup> épreuve de sélection.**

**2<sup>ème</sup> épreuve de sélection**

La deuxième épreuve de sélection se déroulera le 2 et 3 septembre (Boulouris) sous la forme d'un double 2x70 mètres pour les juniors ou d'un double 2x60 mètres pour les cadets et de duels.

Le règlement de ces épreuves et les modalités de classement sont détaillés en annexe.

**JUNIOR CUP  
POREC – 10-15/07/17**

L'équipe de France qui participera à la Junior Cup de Porec sera composée par la direction technique nationale à partir des résultats du TNJ3.

La sélection pour la Junior Cup sera définitive le 20/06/17.

## CHAMPIONNAT DU MONDE BUENOS AIRES (ARG) – 02-08/10/17

L'équipe de France qui participera au championnat du Monde :

- Sera composée du premier archer du classement final du processus de sélection, à condition d'avoir réalisé au moins une fois le minima de score suivant lors de la 2<sup>ème</sup> épreuve :
  - 655 pour les juniors hommes,
  - 635 pour les juniors femmes,
  - 665 pour les cadets,
  - 650 pour les cadettes.
- Pourra être complétée, dans l'intérêt de l'équipe de France par le comité de sélection d'un ou de plusieurs archers ayant pris part au processus de sélection.

En fonction des conditions météorologiques lors de la 2<sup>ème</sup> épreuve de sélection, le niveau de performance détaillé ci-dessus pourra être réévalué sur décision de la DTN à l'issue des épreuves.

La sélection pour le championnat du Monde sera définitive le 05/09/17.

### Généralités communes à l'ensemble des modalités de sélection

La DTN et le comité de sélection composeront les équipes de France en prenant en compte les résultats des épreuves de sélection, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque archer, ainsi que ses résultats antérieurs.

En outre, la DTN et le comité de sélection sauront prendre en compte d'éventuels impondérables.

En cas de modification du calendrier et/ou du règlement international, le mode de sélection deviendrait caduc. Un nouveau mode de sélection serait alors proposé par la DTN.

Chaque archer se présentant à une épreuve de sélection en équipe de France s'engage à être disponible pour suivre le programme de préparation jusqu'à la fin de la compétition considérée.

### ANNEXE

## REGLEMENT DES EPREUVES DE SELECTION ET MODALITES DE CLASSEMENT

### 1<sup>ère</sup> épreuve de sélection

La 1<sup>ère</sup> épreuve de sélection s'appuie sur le tir de qualification du championnat de France jeune.

Si une égalité est constatée pour la 8<sup>ème</sup> place chez les filles et la 12<sup>ème</sup> chez les garçons, les archers ex-aequo pourront se présenter à la 2<sup>ème</sup> épreuve

**Les 8 premières filles et les 12 premiers garçons, des catégories cadets et juniors du classement établi à l'issue du tir de qualification pourront participer à la 2<sup>ème</sup> épreuve de sélection.**

Des points de bonus pourront être distribués, selon le tableau suivant :

Homme				Femme			
Junior		Cadet		Junior		Cadet	
Score	Points	Score	Points	Score	Points	Score	Points
660	5	670	5	640	5	655	5

Cinq points de bonus supplémentaires pourront être ajoutés par tranches de cinq points de score en plus.

Des points de bonus supplémentaires seront attribués selon les modalités suivantes :

- Record de France : 5 points
- Record d'Europe : 10 points
- Record du Monde : 15 points

Les points ainsi obtenus sont au crédit de l'archer pour la 2<sup>ème</sup> épreuve de sélection.

### 2<sup>ème</sup> épreuve de sélection

La 2<sup>ème</sup> épreuve de sélection s'appuie sur un double 2x70m ou 2x60m et des duels.

#### Tir de qualification

A l'issue du double tir de qualification, un classement est établi à partir de la somme des scores réalisés. En cas d'égalité, la règle de départage sera appliquée (nombre de 10, nombre de X). Si l'égalité persiste, la somme des points correspondants aux places des archers ex-aequo sera partagée entre eux (cf. tableau ci-dessous). En fonction de son classement, le tireur marquera des points, selon le tableau suivant :

<i>Classement final</i>	<i>Points</i>
1 <sup>er</sup>	16
2 <sup>nd</sup>	14
3 <sup>ème</sup>	12
4 <sup>ème</sup>	10
5 <sup>ème</sup>	8

Des points de bonus pourront être ajoutés selon le tableau suivant :

Homme				Femme			
Junior		Cadet		Junior		Cadet	
Score	Points	Score	Points	Score	Points	Score	Points
660	5	670	5	640	5	655	5

Cinq points de bonus supplémentaires pourront être ajoutés par tranches de cinq points de score en plus.

Des points de bonus supplémentaires seront attribués selon les modalités suivantes :

- Record de France : 5 points
- Record d'Europe : 10 points
- Record du Monde : 15 points

#### Duels

Un tournoi à élimination directe est organisé. Le tableau de matchs est établi en fonction du classement provisoire de la sélection, c'est-à-dire à partir de la somme des points obtenus à l'issue de l'ensemble des épreuves, puis à partir de la somme des scores, puis du nombre de 10 et de X. Si l'égalité persiste, les scores réalisés lors de la 2<sup>ème</sup> épreuve de sélection seront pris en compte, puis le nombre de 10 et de X. Enfin, un tirage au sort pourra être organisé pour établir un classement sans égalité.

Le tournoi débute en 1/4 de finale (1 vs. 8, 2 vs. 7, ...).

En fonction de son classement à l'issue du tournoi, le tireur marquera des points, selon le tableau ci-dessous :

<i>Classement final</i>	<i>Points</i>
1 <sup>er</sup>	16
2 <sup>nd</sup>	14
3 <sup>ème</sup>	12
4 <sup>ème</sup>	10
5 <sup>ème</sup>	8

A l'issue de cette 2<sup>ème</sup> épreuve de sélection, un classement final est établi à partir de la somme des points obtenus lors des deux épreuves de sélection. En cas d'égalité, la somme des scores réalisés lors des tirs de qualification des deux épreuves sera prise en compte. Si l'égalité persiste, le score le plus élevé lors d'un « 72 flèches » de la 2<sup>ème</sup> épreuve de sélection, le nombre de 10, de X puis le nombre de victoires sera pris en compte. Enfin, le score le plus élevé lors d'un « 72 flèches », le nombre de 10, puis de X seront les derniers critères pris en compte pour établir un classement sans égalité.